

**Cette journée du lundi 16 août 2021 est fériée sur toute l'étendue du territoire camerounais. Ainsi en a décidé le Chef de l'Etat Paul BIYA, dans un décret signé jeudi, le 13 août dernier.**

Cette décision de Paul Biya est relative à la fête de l'Assomption célébrant, chez les chrétiens catholiques, l'élévation vers le ciel de la Marie, mère de Jésus. Cette fête a lieu hier, dimanche 15 août 2021.

La décision du Chef de l'Etat entre dans le cadre de la **loi N°73/5 du 7 Déc. 1973, fixant le régime des fêtes légales en République du Cameroun** qui stipule en son **article 5** que « *lorsqu'une fête légale religieuse est célébrée un dimanche ou un jour férié, le Président de la République peut, par arrêté, déclarer férié non chômé le jour consécutif* ».

C'est donc, en toute légalité, les camerounais se voient prolonger leur week-end jusqu'à ce lundi, 16 août 2021.

---